

[Text]

Si jamais l'archiviste estime qu'il ne couvre pas assez de corporations ou que ses ententes à l'amiable avec Radio-Canada ne sont pas suffisantes, le projet de loi propose un moyen additionnel et je lis:

Regulations of the Governor in Council, as a government institution for the purpose of this act.

Je me résume. Le Parlement n'est pas couvert par le projet de loi, c'est donc un changement important. Les corporations de la Couronne, par la référence à la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, y trouvent déjà une première extension importante. Certaines institutions ne sont pas mentionnées, mais sont couvertes par des ententes à l'amiable.

Si jamais les ententes à l'amiable n'étaient pas suffisantes, le gouverneur en conseil peut désigner toute autre institution ne figurant pas à l'annexe I.

C'est en ce sens que M. Wallot nous dit que le projet de loi, tel qu'il est, lui donne plus de flexibilité pour gérer les Archives publiques.

La présidente: M^{me} Finestone avait mentionné à M^{me} McDonald qu'on voterait un des deux amendements.

Est-ce qu'on les vote séparément?

Ms McDonald: No. My amendment is on the floor. I offered to withdraw it if there was more support for Mrs. Finestone's. I take it that the government position is they are not going to accept either of them. I regret this proposal is not accepted, because there was considerable support for it in the research community. However, there is a Conservative majority on this committee. The reality is, I think, we should proceed to the vote and deal with the matter.

La présidente: Le vote porte sur l'amendement proposé par le Nouveau parti démocratique. Plaît-il au comité de l'accepter?

L'amendement est rejeté

La présidente: Votons maintenant sur l'amendement proposé par le Parti libéral.

L'amendement est rejeté

Mrs. Finestone: Madam Chairman, in the future it would have been advisable to have allowed me a moment to read it into the proceedings.

Mr. Reid: We just agreed not to be too legalistic.

Mrs. Finestone: No. I am just saying—

The Chairman: Thank you for bringing the point to me. The next one will be.

[Translation]

Were the archivists to conclude that not enough corporations are covered or that the informal agreements with the CBC are not sufficient, the bill proposes an additional means and I quote:

... ou désignée par règlement du gouverneur en conseil.

To sum up then, Parliament is not covered by the bill, it would therefore be an important change. There is a significant extension of the scope with respect to Crown corporations through the reference to the Access to Information Act and the Privacy Act. Certain institutions are not mentioned but are covered by informal agreements.

Should such gentlemen's agreements prove to be insufficient, the Governor in Council may designate any other institution not mentioned in Schedule I.

It is in this respect that Mr. Wallot informs us that the bill in its present form gives him more flexibility in managing the Public Archives.

The Chairman: Mrs. Finestone suggested to Ms McDonald that we should vote on one of the two amendments.

Shall we vote on them separately?

Mme McDonald: Non. Nous sommes saisis de mon amendement. J'ai offert de le retirer si l'amendement de M^{me} Finestone était plus favorablement accueilli. Si je comprends bien, le gouvernement ne veut accepter ni l'un ni l'autre. Je regrette cette décision car c'est une mesure qui est largement soutenue par les milieux de la recherche. Mais il existe une majorité conservatrice au sein du Comité. Passons donc aux voix et réglons la question.

The Chairman: The vote is on the amendment proposed by the New Democratic Party. Is it the committee's pleasure to accept the amendment?

Amendment negatived

The Chairman: We shall now vote on the amendment proposed by the Liberal Party.

Amendment negatived

Mme Finestone: Madame la présidente, à l'avenir je vous prierais de m'accorder le temps pour lire la motion.

M. Reid: Tout à l'heure nous étions d'accord pour ne pas insister trop sur les formes.

Mme Finestone: Non, je disais simplement . . .

La présidente: Merci de me l'avoir signalé. Je vais en tenir compte.

Mme Finestone: Oui. Cet amendement vise à modifier l'article 2 en remplaçant les lignes 17 à 22 de la page 1 par ce qui suit: